



Vannes le 13 juillet 2026

La Bretagne des calvaires et de l'intransigeance

La justice administrative en a décidé. Le calvaire de Kerdalaes à Saint-Divy n'a pas été rénové, mais simplement reproduit. Il doit donc être dégagé de son lieu d'emplacement originel depuis sa création en 1652.

La lecture intransigente de la laïcité prônée par le requérant habituel « la libre pensée » a emporté la conviction du tribunal administratif de Rennes.

Le tribunal a décidé que ce calvaire est un emblème religieux relevant de la loi de 1905, mais édifié postérieurement à cette loi en ce qu'il ne s'agissait pas d'une rénovation.

Mais le Tribunal aurait pu tirer de l'historicité de ce calvaire dont la partie supérieure a été reproduite à l'identique le droit à la remise en place sur son lieu d'origine. Pourquoi faut-il toujours en matière de laïcité retenir la lecture la plus intransigente ?

Faut-il rappeler que la loi a reconnu le droit pour les communes de consentir un bail emphytéotique portant sur un bien immobilier leur appartenant en vue de son affectation à une association culturelle d'un édifice de culte ?

On peut édifier de nouveaux lieux de culte sur le domaine public. Et l'on ne pourrait pas remettre en place un vieux calvaire breton datant de 1652 ?

Ainsi, les Bretons sont privés du droit de reproduire à l'identique leur patrimoine religieux.

Surtout, la dimension religieuse de ce calvaire n'épuise pas la question.

C'est de sauvegarde de notre patrimoine breton qu'il s'agit encore et c'est bien l'objectif poursuivi par l'AGIP -Association Guipavas identité et patrimoine- porteuse du projet.

Qu'on le veuille ou qu'on déplore, notre patrimoine breton est largement d'essence religieuse ou spirituelle, avec ses menhirs, ses fontaines sacrées, ses chapelles et ses calvaires qui attendent leur consécration par l'Unesco.

Nos calvaires figurent sur la liste intermédiaire de l'Etat français, parmi les candidats à l'inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco. Ils sont uniques au monde.

Au-delà de la dimension religieuse, ces calvaires nous parlent de nos anciens qui peuplèrent cette terre avant nous et qui l'ont marquée de leur foi et de leurs œuvres. Ils nous ramènent à nos racines.

L'enracinement est l'un des premiers besoins de l'âme soulignait la philosophe Simone Weil. La perte des racines voulue ou subie explique une grande part du mal être actuel.

Nos calvaires sont des œuvres d'art qui, à ce titre, doivent être protégées, reproduites le cas échéant et restituées dans leur environnement naturel.

Le pire dans cette affaire est que cette décision risque d'être instrumentalisée par l'extrême droite qui y voit déjà le mépris pour nos cultures d'Occident alors que l'islam multiplie la construction de mosquées en France.

Plus que jamais, nous avons besoin de nos racines bretonne, ne serait-ce que pour les partager et non pour les opposer à ceux qui viennent d'ailleurs.

La Bretagne n'a pas besoin d'intransigeance mais d'ouverture et de respect pour ses racines.

Koun Breizh <https://memoire-de-bretagne.bzh/>

Ti ar Vro Gwened, 3 rue de la Loi - 56000 Vannes

06 68 56 67 69